

**2 décembre 2002**

**Consultation publique sur la modification au plan d'urbanisme concernant le  
secteur ouest de la cour Turcot**

**INTERVENTION DE PIERRE RICHARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU RESO**

Tout d'abord, je vous rappelle que le RESO, c'est le *Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest*, une corporation de développement économique communautaire qui regroupe les acteurs socio-économiques du Sud-Ouest — les entreprises, les syndicats, les organismes communautaires, les institutions, les résidants qui participent à nos activités — afin de promouvoir et d'appuyer le développement économique et social de l'arrondissement dans un esprit de concertation et de partenariat.

Le RESO, dans le cadre du plan de développement économique du Sud-Ouest 2003-2006, adopté par le Comité des partenaires du Sud-Ouest le 30 octobre dernier, a réaffirmé ses orientations pour le maintien et le développement d'une base industrielle mixte dans le Sud-Ouest afin de conserver et de créer des emplois de qualité pour la population de l'arrondissement. Rappelons d'ailleurs à cet égard que le Sud-Ouest ayant été jusqu'à une époque pas si lointaine le berceau de l'industrialisation au Canada, une bonne partie de la population du Sud-Ouest a un profil de formation et de compétences qui correspond aux besoins des entreprises manufacturières.

Dans la section portant sur l'aménagement urbain, le Plan de développement économique évoque la préoccupation du RESO et de ses partenaires concernant le redéveloppement de la cour Turcot. On y mentionne que cet immense espace en bordure de l'autoroute 20 pourrait convenir à la relocalisation d'activités industrielles génératrices de nuisances qui n'ont plus leur place près des zones résidentielles ou institutionnelles, ou qui ne sont pas compatibles avec la vocation récréotouristique du canal de Lachine.

D'autre part, dans le cadre de l'élaboration du plan de développement économique, plusieurs entreprises nous ont signifié être incapables de poursuivre leurs projets d'expansion dans le Sud-Ouest, principalement à cause du manque d'espace répondant à leurs besoins. La réaffectation du secteur visé par la présente consultation, et éventuellement de l'ensemble de la cour Turcot pour des activités industrielles et commerciales connexes permettra sûrement de répondre à cette préoccupation.

Enfin, mentionnons simplement qu'il serait important d'améliorer la desserte du secteur par transport en commun afin d'assurer le meilleur accès possible aux emplois qui seront créés à la population des quartiers du Sud-Ouest.

.../verso

**En conclusion,**

Il apparaît donc que, même si nous ne connaissons pas la teneur exacte du projet qui est à l'origine de la demande de modification, celle-ci est compatible avec les orientations du plan de développement économique du Sud-Ouest. Il s'agit d'un secteur éloigné des zones résidentielles, bien desservi par le réseau routier et, compte tenu de ses dimensions, en mesure d'accueillir des projets industriels d'envergure. Nous sommes donc favorables à la demande, et nous souhaitons qu'une orientation semblable s'étende à l'ensemble de la cour Turcot de façon à favoriser la création d'emplois durables et de qualité pour la population du Sud-Ouest.